



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ISÈRE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITE ADJUDICATRICE

1.1. Nom, adresses et point de contact

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère - 20 Rue des Arts et Métiers – ZAC Bouchayer-Viallet - CS 20055 – 38026 GRENOBLE Cedex 1 – à l'attention de Madame Pascale BURLET - Tél. : 04.76.70.82.03

Adresses internet :

Adresse générale de pouvoir adjudicateur : pascale.burlet@cma-isere.fr

Accès électronique à l'information : www.cma-isere.fr

Adresses et points de contact auprès desquels des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Points de contact susnommés

Adresses et points de contact auprès desquels la documentation complémentaire peut être obtenue :

Points de contact susnommés

Adresses et points de contact auprès desquels les projets/demandes de participation peuvent être envoyés :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère - 20 Rue des Arts et Métiers – ZAC Bouchayer-Viallet - CS 20055 – 38026 GRENOBLE Cedex 1 – à l'attention de Madame Pascale BURLET - Tél. : 04.76.70.82.03

1.2. Type de pouvoir adjudicateur

Organisme de droit public

1.3. Activité principale

Autre : service consulaire

1.4. Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Non

2. OBJET DE LA CONSULTATION / DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Intitulé attribué au projet par le pouvoir adjudicateur

Consultation **ouverte** de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement bar, brasserie, hôtellerie du centre d'apprentissage EFMA de Bourgoin-Jallieu

2.2. Description succincte

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère va réaliser l'aménagement bar, brasserie, hôtellerie de son centre d'apprentissage « EFMA ».

Cette rénovation concerne :

- Réaménagement du bar-restaurant
- Déplacement des vestiaires
- Création d'une chambre d'hôtel pédagogique

Estimation du montant des travaux : 160 K€ HT

2.3. Classification CPV

71000000 – 71200000 – 71221000 – 71250000

3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER et TECHNIQUE

3.1. Information relative à la profession

La participation est réservée à une profession particulière : OUI

Le présent avis s'adresse à un maître d'œuvre ou à une équipe de maîtrise d'œuvre disposant de :

- La compétence d'architecte inscrit à l'ordre ou toute compétence équivalente pour les candidats non français
- La compétence de bureaux d'études fluides
- La compétence d'économiste
- Toute autre compétence jugée utile et démontrant que le candidat possède les compétences demandées : CV, attestation de formation ...

Le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera l'architecte inscrit à l'ordre des architectes

4. PROCEDURE

4.1. Type de consultation

Procédure adaptée – **articles 27, 34 et 90 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.**
Consultation ouverte

4.2. Noms des participants déjà sélectionnés

Néant

4.3. Critères d'évaluation des offres

- a) Expérience, pertinence, capacités financières – 30%
- b) Note méthodologique – 30%
- c) Prix de l'offre – 30%
- d) Visite des lieux : 10%

Le règlement de consultation détaille les modalités de notation.

Les visites pourront se faire les :

- 17, 18 et 19 décembre 2018
- 7, 8 et 9 janvier 2019

Prise de rendez-vous pour la visite : auprès de Christophe FOURNIER au 07 85 00 76 12 ou au 04 74 43 67 00

4.4. Obtention du DCE

Le DCE sera téléchargeable à partir du 17/12/2018 sur www.sudest-marchespublics.com ou sur www.cma-isere.fr/amenagement-bar-brasserie-hotellerie/

4.5. Renseignements d'ordre administratif

4.5.1. Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

T1N38-7 Restau appli

4.5.2. Condition d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Documents payants : non

4.5.3. Date limite de réception des offres :

Vendredi 11 janvier 2019 à 11h30

4.5.4. Langues pouvant être utilisées dans le projet ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : Français

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5.1. Informations sur les fonds de l'Union Européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : non

5.2. Informations complémentaires

Documents à fournir par les candidats : voir Règlement de consultation dans le DCE

Remise des offres :

Les offres pourront être :

- Remises contre récépissé
- Adressées par pli recommandé avec AR postal à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère – 20 rue des Arts et Métiers – ZAC Bouchayer-Viallet – CS 20055 – 38026 GRENOBLE CEDEX 1, à l'attention de M. le Président. L'enveloppe cachetée devra faire apparaître les coordonnées de l'expéditeur ainsi que la mention « **Consultation de maîtrise d'œuvre – Aménagement bar, brasserie, hôtellerie du centre d'apprentissage EFMA de Bourgoin-Jallieu**. En cas de réception tardive, le pli est renvoyé à son auteur.
- Remises par voie dématérialisée sur la plateforme : www.sudest-marchespublics.com

5.3. Modalité de financement et de paiement

Modalités de financement et de paiement : financement sur fonds propres, prix révisables, paiements sous forme d'acomptes et d'un solde, délai global de paiement de 30 jours, unité monétaire : euro.

5.4. Procédures de recours

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
Boîte postale 1135
38022 GRENOBLE CEDEX
Téléphone : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 42 22 69 ou 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précision concernant l'introduction des recours :

- Référé précontractuel : art L551-1 et R551-1 du CJA avant la conclusion du contrat
- Référé contractuel : art L551-13 et R551-7 après la conclusion du contrat
- Recours Tropic : art R421-1 du CJA dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet
- Recours pour excès de pouvoir

5.5. Date d'envoi du présent avis

14 décembre 2018